

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Florence Golaz au nom du groupe socialiste - L'école secondaire : passons à un système avec de véritables niveaux de formation

La commission chargée d'étudier la motion de Mme Florence Golaz était composée, outre la motionnaire, de Mmes et MM. Anne Baehler Bech, Christine Chevalley, Fabienne Despot, Pascale Manzini, Roxanne Meyer, Sylvie Villa, Bernard Borel (en remplacement de Mme Ch. Jaquet-Berger), André Delacour, Claude-Eric Dufour, Jacques-André Haury (confirmé dans son rôle de président), Pierre Grandjean, Olivier Mayor, Serge Melly, Rémy Pache, François Payot et Claude Schwab.

Elle s'est réunie le 11 juin à 14h à la salle 55, DGEO, Rue de la Barre 8, Lausanne. Assistaient également à la séance Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Mme Cilette Cretton, Directrice du projet HarmoS, ainsi que Mme Leslie Herrmann, que nous remercions d'avoir tenu les notes de séance.

Présentation de la motion

La motionnaire commence par rappeler le contexte dans lequel il faut situer sa motion:

- le Grand Conseil a récemment accepté de prolonger d'un an le délai de mise en votation populaire de l'initiative Ecole 2010 et de lui opposer un contre-projet ;
- les concordats intercantonaux ont été acceptés dans le canton de Vaud (HarmoS : Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et CSR : Convention scolaire romande) et auront des conséquences importantes telles que la primarisation du cycle de transition (ci-après : CYT) ;
- et enfin la loi scolaire est actuellement refondue.

Ce contexte est propice pour entamer une réflexion sur la sélection et l'orientation, estime Mme Florence Golaz, qui reprend également quelques constats largement partagés :

- Les élèves de VSO ont de la difficulté à trouver une place d'apprentissage, ce qui est préoccupant.
- Le cycle de transition est très mal vécu par de nombreux élèves et parents, qui ressentent une forte pression et cherchent "à tout prix" à éviter la VSO.
- Certains établissements scolaires orientent plus d'élèves en VSB que d'autres, ce qui implique que le lieu d'habitation peut avoir une influence sur l'orientation.

- Les épreuves cantonales de référence ont démontré un phénomène de recouvrement des voies : certains élèves de VSO ont d'aussi bons résultats que certains de VSB.

La motionnaire rappelle le rejet par le Grand Conseil du postulat Gilliéron (voie unique) et son acceptation du postulat Yersin, proposant deux voies. Ce dernier permet de réfléchir au problème de l'orientation, mais a le désavantage de partager les élèves en deux catégories : les "bons" et les "faibles".

La motion a pour objectif de proposer un troisième modèle : laisser les élèves ensemble pour de nombreuses disciplines, tout en ayant un système à niveaux pour les disciplines principales. Ce système existe déjà à satisfaction dans les cantons du Valais, du Jura et du Tessin. Alors que le système vaudois ne permet une réorientation qu'en 7ème et 9ème années, un système à niveaux permettrait une plus grande souplesse, tout en donnant aux élèves la possibilité de progresser dans les disciplines où ils obtiennent de bons résultats. Le système des niveaux, qui permet de réévaluer régulièrement la situation, est plus adapté à certains élèves, qui ne sont parfois pas "mûrs" au moment du CYT. Enfin, le système proposé ne doit pas conduire à un abaissement des exigences scolaires.

Position du Département

La cheffe du département rappelle que, dans le cadre du processus d'adaptation de la loi scolaire aux accords intercantonaux que sont HarmoS, la CSR et la RPT, dix groupes de travail, composés chacun d'une dizaine de membres, ont été constitués. Chacun de ces groupes est composé, entre autres, de représentants des parents, des syndicats et de l'Etat, mais aussi d'un membre du comité de l'initiative Ecole 2010. Le Grand Conseil ayant accepté de prolonger d'un an le délai pour soumettre l'initiative au peuple et de lui opposer un contre-projet (délai au 25 janvier 2011 au plus tard), un texte d'avant-projet de la loi scolaire refondue est en train d'être rédigé. Elle rappelle que le souhait du Conseil d'Etat est de pouvoir ainsi proposer au peuple deux visions de l'école.

En ce qui concerne les voies au secondaire I, le concordat HarmoS ne prévoit pas de dispositions particulières. En revanche, il sera toujours possible d'effectuer le gymnase en trois ans, pour autant que la 9ème VSB continue à être considérée comme une première année de gymnase.

C'est surtout la primarisation du CYT, demandée par HarmoS, qui est à l'origine des réflexions sur le secondaire I. En effet, la 5ème et la 6ème année ne seront plus sous le régime du secondaire, qui implique une plurimagistralité. En se primarisant, le CYT verra très probablement le nombre d'enseignants dans ses classes baisser. Ce changement doit être pensé en termes de sélection. En effet, dans la réforme scolaire de 1984, la sélection/orientation est passée de la 3ème à la 5ème année. Puis, avec EVM, il a été décidé d'étendre l'orientation sur deux ans (les deux années du CYT). Ces changements ont permis de ne plus faire reposer la décision sur un seul enseignant, mais sur plusieurs, tout en générant de fait un long temps de stress pour les élèves et leurs parents. La réduction du nombre d'enseignants dans un CYT primarisé implique donc de réfléchir à nouveau au processus et aux modalités de la sélection.

D'autres éléments incitent à repenser le système actuel de sélection : la stigmatisation des élèves de VSO, mais aussi les résultats PISA, qui démontrent que les systèmes les plus performants sont ceux qui opèrent la sélection la plus tardive. Dans notre pays, ce sont les cantons du Valais et de Fribourg qui sont les plus performants. Or, l'un des cantons est à niveaux et l'autre a adopté un système à filières, mais plus "poreuses" que dans le canton de Vaud. Quant au canton de Genève, il propose un système intermédiaire entre filière unique et système à niveaux.

Le processus d'harmonisation intercantonale offre une opportunité intéressante de repenser notre système actuel.

Discussion

La discussion aborde les questions suivantes:

Opportunité de la motion. Quelques députés s'interrogent quant à l'opportunité d'isoler un aspect de l'organisation scolaire plutôt que de l'insérer dans une réflexion d'ensemble sur la révision de la loi. Certains commissaires reprochent à la motion de "saucissonner" les enjeux. D'autres relèvent l'importance de donner une orientation sur un des points chauds du débat scolaire : dans la mesure où il y a déjà des postulats sur l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire ; dans la mesure où l'initiative "Ecole 2010" propose sur cette question la reconduction, voire le durcissement du système actuel, il apparaît important, à ce stade, de faire des propositions claires pour la fin de la scolarité obligatoire. Dans le délai très court où il s'agit d'élaborer le contre projet, les indications du Grand Conseil seront utiles dans le processus de construction commune.

Un commissaire rappelle que "la démocratie n'a pas d'horaires" et qu'il n'est donc ni trop tôt, ni trop tard pour réfléchir à cette question. Il s'agit de préserver un climat propice à l'élaboration de la loi et estime qu'il serait dommage de perdre du temps en laissant le Conseil d'Etat venir avec un projet que tous rejetteraient. Pour le bien des élèves, des parents et des professionnels de l'école, il serait bénéfique de réussir à faire un travail constructif dans une ambiance sereine.

Bilan des zones pilotes. Un système "à niveaux" avait été testé dans les zones pilotes de Rolle et Vevey à partir de 1972 et abandonné lors de l'entrée en vigueur de la loi scolaire de 1984. Mme la conseillère d'Etat présente un résumé succinct de l'évaluation de l'expérience, qui aboutit aux conclusions ainsi résumées :

- Pour le système de Rolle : modèle trop complexe, pratiquement ingérable.
- Pour le système de Vevey : très sélectif.
- Les parents sont majoritairement favorables à ces nouveaux systèmes.
- Bon taux de satisfaction et d'engagement des maîtres.
- Bonne motivation des élèves.
- Les résultats des élèves des zones pilotes ne comportent pas de différences significatives par rapport aux autres.

Il est à noter que l'évaluation des zones pilotes ne repose pas sur une étude scientifique, mais sur des enquêtes d'opinion ainsi que sur une évaluation, sous forme de bilan, des élèves ayant terminé leur scolarité. Des correctifs ont ainsi été introduits durant toute la durée de l'expérimentation.

Un député émet des doutes sur la possibilité de généraliser un tel système.

Statut du cycle de transition. La loi scolaire de 1984 avait prévu un système d'enseignement à niveaux. Un député s'étonne que ce système ait été rarement mis en place dans les établissements parce qu'il est considéré comme trop compliqué. Il lui a été répondu qu'après les vifs débats qui ont précédé l'élaboration de la loi 1984, il avait été décidé de faire un compromis et de garder les niveaux en 5ème et 6ème années, avec la possibilité pour les établissements de trouver d'autres solutions si nécessaire pour différencier l'enseignement, ce qui a été l'option retenue par la plupart d'entre eux.

Evaluation du système. Dans la mesure où le modèle valaisan apparaît comme un modèle à suivre, une discussion a lieu sur les tares et bienfaits de l'école voisine, mais elle se fonde sur des appréciations subjectives. On manque d'évaluations scientifiques probantes pour comparer les systèmes mis en place, et quant aux résultats, et quant aux coûts respectifs.

De la motion au postulat. Tenant compte de la difficulté de faire passer un modèle qui demande des études complémentaires et estimant cependant très important de pouvoir connaître toutes les incidences de l'implantation d'un système à niveaux, Madame Golaz accepte l'idée de transformer sa motion en postulat. Sur le fond, elle rappelle que les socialistes ont dû "faire le deuil" de la voie unique. Mais il faut que le peuple ait à choisir entre le système à filières et un autre système, lors du vote qui opposera l'initiative "Ecole 2010" à un contre-projet. A ce titre, concevoir un autre modèle que les initiants lui paraît judicieux, pour pouvoir proposer deux options différentes aux citoyens.

Cette transformation en postulat convainc les membres de la commission, qui sont ouverts à l'étude des systèmes à niveaux de formation mais qui souhaitent des études plus approfondies avant de pouvoir se déterminer. Avant de prendre une décision définitive, il s'agit d'avoir plus d'informations sur les conséquences tant pédagogiques que scientifiques de cette option. Il faudra également être attentif à la formation des enseignants, à l'adéquation des bâtiments scolaires et au calendrier de mise en œuvre d'un nouveau système, tout en sachant qu'aucun système ne pourrait offrir une solution miracle.

Titre du postulat. Suite à la transformation de la motion en postulat, le titre n'apparaît plus tout à fait en phase et la question se pose de le modifier. Finalement, les commissaires s'accordent pour trouver que le titre est secondaire, le but du postulat étant clair : il permettra de demander au Conseil d'Etat une étude sur la faisabilité de cette proposition.

Point du vue du Département. Mme la cheffe du Département estime que la modification de la motion en postulat permet de fluidifier la réflexion qui devra être menée dans un délai fort court. En effet, l'initiative populaire Ecole 2010 contraint à rédiger la loi d'application d'HarmoS dans un délai plus rapproché que dans les autres cantons, qui auront 6 ans pour le faire, à partir du 1er août 2009. Ce délai réduit a pour conséquence que des dispositions transitoires devront être prévues dans la loi scolaire pour permettre une mise en application progressive du système. Ce délai a l'avantage de nous "obliger" à bien planifier l'avenir, ce qui est positif. Comme pour le Plan d'Etude Romand (PER), tous les changements ne peuvent être mis en place brusquement.

Le président propose ensuite de passer au vote, dont les résultats sont les suivants:

La commission recommande au Grand Conseil la prise en considération du postulat Florence Golaz "L'école secondaire : passons à un système avec de véritables niveaux de formation" par 13 voix contre 3 et 1 abstention.

A l'issue du vote, M. Jacques-André Haury annonce qu'il fera un rapport de minorité. M. Claude Schwab est chargé du rapport de majorité.

St-Légier, le 3 juillet 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Claude Schwab*